

Examen du texte contestant la négation des génocides au Sénat



Les sénateurs ont entamé lundi 23 janvier peu après 15h l'examen de la proposition de loi sur la négation du génocide arménien, alors que plusieurs centaines de personnes étaient réunies à proximité du palais du Luxembourg à l'appel d'associations franco-arméniennes et franco-turques.

Le ministre des Relations avec le Parlement, Patrick Ollier, a pris la parole pour défendre le texte UMP devant un hémicycle désert, avec seulement une quarantaine de sénateurs présents, sur 348 sièges.

Les bancs du parti présidentiel étaient particulièrement vides. On pouvait y noter la présence notamment de l'ancien président du Sénat Gérard Larcher, président du groupe d'amitié France-Turquie opposé au texte, ainsi que du président de groupe, le sénateur-maire de Marseille Jean-Claude Gaudin, et des anciens ministres Roger Karoutchi et Chantal Jouanno, tous trois favorables à la proposition de loi.

Dans les escaliers des tribunes bondées, des gendarmes, dont la présence est rarissime pour des débats, filtraient les entrées aux côtés des agents du Sénat.

A Paris, dans l'attente du vote, plusieurs centaines de personnes étaient réunies

lundi à l'appel d'associations franco-arméniennes et franco-turques, dans deux regroupements séparés de quelques dizaines de mètres à proximité du Sénat. Durant le week-end, Turcs et Arméniens de France avaient publié dans la presse française des lettres ouvertes pour demander aux sénateurs, pour les uns, de rejeter, pour les autres, d'adopter la fameuse proposition de loi. Le Comité de Coordination des associations franco-turques de France, qui affirme représenter près de 500 associations et plus de 600.000 franco-turcs, a jugé dans *Libération* "qu'il est immoral d'instrumentaliser une tragédie historique à des fins politiques". Le Conseil de coordination des organisations arméniennes de France a publié lui dans *Le Monde* un appel au "respect pour les victimes du **génocide arménien**".



Source : NAM -
www.armenews.com

2000 personnes sont actuellement devant le Sénat pour soutenir la loi de pénalisation du négationnisme à l'appel du CCAF. Valérie Boyer, André Santini, Serge Klarsfeld et Vincent Nioré ont pris la parole.

Jusqu'à présent la France reconnaît deux génocides, celui des Juifs pendant la seconde guerre mondiale et celui des Arméniens, en Anatolie entre 1915 et 1917 (1,5 million de morts selon les Arméniens, 500 000 selon la Turquie), mais elle ne punit que la négation du premier. "Puisqu'une asymétrie flagrante existe dans la répression des négationnismes dans notre pays, il convient d'y remédier", a ajouté M. Ollier.

Voir le [LIVE](#) sur le site du Sénat en cliquant sur l'image :



Luc Carvounas au Sénat

Dans la presse :

**Le nouvel
Observateur**

[L'examen du texte a commencé au Sénat](#)

Le Monde.fr

[Tension aux abords du Sénat avant le vote de la loi sur le génocide arménien](#)



[La Turquie menace, le Sénat s'apprête à voter](#)



[La Turquie menace, le Sénat s'apprête à voter](#)



[Le Sénat vote, Ankara menace](#)



[15000 manifestants d'origine turque à Paris](#)